



SEANCE du 29 mars 2021.

DELIBERATION 2021-12

Bi mila hogaita bat urtean maiatzarren 29 an, arratsko zazpiak herri hortako kontseilua, behar bezala deitua, legeak agintzen duen kopuruan bildu da, bere bilkuren usaiako tokian, Xavier LACOSTE Jaunaren lehendakaritzapean, Auzapeza.

L'an deux mille vingt et un, le 29 mars, à 19 heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur LACOSTE Xavier, Maire.

**Horziren/Présents :** Xavier LACOSTE, Xalbat GOYTY, Antton DUHALDE, Pierre DURANGA, Betti ERROTEBEHERE, Laurence MENDIBOURE, Pantxika MUSCARDITZ, Mathieu LAUGIER, Anne-Marie IDIEDER, Lydie ETCHEGARAY, Gaby ETCHEBEHERE, Bernadette ETCHEVERRY, Jean-Michel JAUREGUY, William SISSOKHO.

**Ez ziren hor / Absents :** Bernadette ETCHEVERRY, Yves GENIN.

**Procuration :** Bernadette ETCHEVERRY (donne procuration à Laurence MENDIBOURE).

**Biltzarraren idazkaria / Secrétaire de séance :** Laurence MENDIBOURE

#### Nomenclature : 8.4

**Objet : Projet aménagement espace multisport et de loisirs- Autorisation donnée au Maire pour la signature des conventions avec le CAUE et avec la CAPB et pour la recherche des financements et demande de subvention.**

M. le Maire rappelle le contexte et l'existence d'un espace sportif (terrain de foot et terrains de tennis) à côté du Lotissement Etchebestia. Les équipements étant désormais vieillissants ils ne permettent plus de pratiquer une activité sportive dans les meilleures conditions.

Aussi, il a été décidé de réfléchir à un réaménagement du site afin de proposer un espace de loisirs et de sports (sport collectif, fitness, promenade, détente, ...) plus attractif et à destination de toutes les générations.

Le CAUE 64 propose pour ce projet, la constitution d'un comité de pilotage (COPIL) et une méthode de travail en deux temps :

- 1/ Mise en place d'un dispositif de participation citoyenne : animation d'un atelier avec les élus et les habitants volontaires.
- 2/ Accompagnement en phase amont du projet d'aménagement en lien direct avec les services de la CAPB : pré-diagnostic, élaboration d'un pré-programme, procédures opérationnelles, procédure de maîtrise d'œuvre, montage financier et recherche des subventions.

Pour ce faire, le Conseil Municipal doit autoriser le Maire à signer une convention avec le CAUE et avec la CAPB.

La Conseil Municipal doit également donner pouvoir à M. le Maire dans le cadre de la recherche de financement et des demandes de subventions auprès des partenaires financiers.

Le Conseil municipal avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité :

**AUTORISE** M. le Maire à signer les conventions avec la Communauté d'Agglomération Pays Basque (CAPB) et le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) dans le cadre du projet d'aménagement d'un espace multisport et de loisirs, ainsi que tout autre document relatif à cette affaire.

**AUTORISE** M. le Maire à rechercher des financements et des subventions auprès des partenaires financiers.

**TRANSMET** la présente délibération au contrôle de légalité.

Suprefeturan errezebitia Reçu en Sous- Préfecture	Herriko Etxean argitaratua Affiché en Mairie
	.....

Le Maire/Auzapeza  
Xavier LACOSTE



Deia/Convocation : 25-03-2021  
Kontseiluak/ Conseillers en  
exercice 15  
Hor zirenak / Présents : 13  
Alde direnak / Votes pour : 14  
Kontra direnak / Votes contre : 0  
Abstentzioa / Abstentions : 0